

Objectifs

- Prendre conscience des rôles, responsabilités d'encadrement dans le cadre de la sécurité du travail et la protection de l'environnement en tant que prestataire extérieur.
- Décrire et transmettre à des collaborateurs les risques présentés par les produits chimiques et leurs installations.
- Décrire les risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises.
- Connaître et faire appliquer les règlements, les procédures d'intervention et les conduites à tenir en cas d'incidents notables et accidents.
- Acquérir une culture sécurité en partenariat avec les clients.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

Savoir lire, parler et écrire le Français.

Être titulaire d'un certificat de niveau 1 ou niveau 2 en cours de validité.

Qualification des intervenants

Spécialiste du domaine (formateur N1-N2- ANFAS).

Moyens pédagogiques et techniques

Le module alternera éléments d'enseignement didactiques et théoriques avec une prise en main progressive des modules à travers des cas pratiques et des exemples exposant les principales problématiques que la stagiaire rencontrera dans la gestion du sujet de manière à acquérir une réelle autonomie opérationnelle.

Outils pédagogiques :

L'ensemble du cours est repris sous forme de projection par vidéoprojecteur.

PC professionnel de l'apprenant et logiciel.

Vidéoprojecteur – ateliers de mise en pratique d'expérience.

NEOACADEMY

Durée, effectifs

14 heures.

10 stagiaires.

Programme (contenu de la formation)

Introduction à l'habilitation des entreprises extérieures N2

- Les causes profondes des accidents : les sources de danger
- Le risque : fréquence, gravité, exposition de l'homme aux dangers

Le contexte sécuritaire au travail

- Les accidents du travail - Les responsabilités
- La réglementation autour des risques : la loi 91-1414 du 31/12/1991 et ses principes généraux
- Les acteurs de la prévention et leurs rôles

Ma mission sur site industriel

- Avant le démarrage des travaux - Au démarrage du chantier - Pendant les travaux
- Conduite à tenir en cas de modification de la situation de travail

La prévention face aux risques

- Chaque thème est abordé au moyen de cas concrets de situations à améliorer
- La prévention : organisation lors des interventions
- Fonctionnement du décret du 20/02/1992 et de l'arrêté du 19/03/1993
- La loi du 30/07/2003 et le contexte des sites Seveso
- Le plan de prévention : outil d'analyse évolutif
- L'autorisation de travail
- Les autorisations particulières
- Contrôle des connaissances et correction
- Modalités

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluations théoriques QCM.

NEOACADEMY

267 Le Mont Roty 76160 FONTAINE SOUS PREAUX
Tél. 06.86.40.13.94 – boucourt.charlotte@neoacademy.fr
SAS au capital de 10000 € – RCS Rouen – SIRET 94003713800010 – NAF 70.22

Sanction visée

Certificat de formation conforme au référentiel DT40 (validité : 4 ans).

Matériel nécessaire pour suivre la formation

Bloc note et stylo.

EPI.

Conditions de déroulement

INTER / INTRA - Formation en présentiel

Délais moyens pour accéder à la formation

La planification de votre formation sera finalisée et inscrite à notre calendrier selon vos disponibilités et contraintes.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Taux de réussite à la formation

Taux de satisfaction de la formation

Tarif

Nous consulter.

NEOACADEMY

267 Le Mont Roty 76160 FONTAINE SOUS PREAUX
Tél. 06.86.40.13.94 – boucourt.charlotte@neoacademy.fr
SAS au capital de 10000 € – RCS Rouen – SIRET 94003713800010 – NAF 70.22